



## Flash info du SIST Centre Alsace - Mars 2020

### Crise sanitaire du Covid-19

Le SIST Centre Alsace est en activité pendant cette période de crise. Il est mobilisé aux côtés des entreprises et des salariés qui continuent à travailler.

Toutefois, pour lutter contre la propagation du virus Covid-19, le SIST Centre Alsace met en place des **mesures exceptionnelles** concernant la réception des salariés au sein de ses locaux. La règle générale est que toute demande de visite fasse l'objet d'une **urgente nécessité**.

Chaque demande devra:

- faire l'objet d'un contact téléphonique préalable.
- être ensuite analysée par un médecin qui déterminera le degré d'urgence de la demande et vous fera part de ses conclusions.

Notre équipe est bien entendu à votre disposition par téléphone ou par mail afin de répondre à l'ensemble de vos sollicitations concernant la Santé au Travail.

**Communiqué de presse de la DGT du 18 mars 2020** : [télécharger ici](#)

### Questions/réponses du Ministère du Travail pour les employeurs et salariés

A consulter sur le site du Ministère du Travail à cette adresse :

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-questions-reponses-pour-les-entreprises-et-les-salaries>

### Plan de Continuité de l'Activité

Comme lors de précédentes crises sanitaires telles que celle causée par la grippe A (H1N1) de 2009 ou le SRAS de 2003, l'épidémie de COVID-19 soulève la question des mesures à prendre pour préserver le maintien de l'activité. Un dispositif appelé PCA, pour Plan de Continuité de l'Activité (PCA).

Le PCA regroupe toutes les actions à mener pour **protéger les salariés pour faire face à des situation inédites** (pandémie ou autres facteurs externes). Il répond à un double objectif :

- Protéger les salariés, objectif réglementairement prioritaire
- Maintenir l'activité essentielle de l'entreprise, éventuellement en mode dégradé,

A noter que le PCA n'est pas obligatoire, mais que **le code de travail oblige les employeurs à mettre en place des mesures protégeant la santé et la sécurité des salariés**.

**Dans le contexte actuel de pandémie à coronavirus, ces mesures englobent à la fois des règles de comportement et d'hygiène et des recommandations qui évoluent régulièrement. Elles sont rappelées et actualisées sur le site du gouvernement** : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Pour en savoir plus sur l'élaboration d'un plan de continuité de l'activité, vous trouverez sur le site de l'ANACT les différentes étapes nécessaires : <https://www.anact.fr/les-etapes-delaboration-dun-pca>

**Bon à savoir :** L'actualisation de votre DUER ( document unique d'évaluation des risques) prévue à l'article R. 4121-2 du code du travail est nécessaire du fait de l'épidémie actuelle liée au virus Covid-19. Elle permet de prévoir les mesures de prévention et de protection adéquates dont, par exemple, la mise en sécurité des installations en mode dégradé si nécessaire.

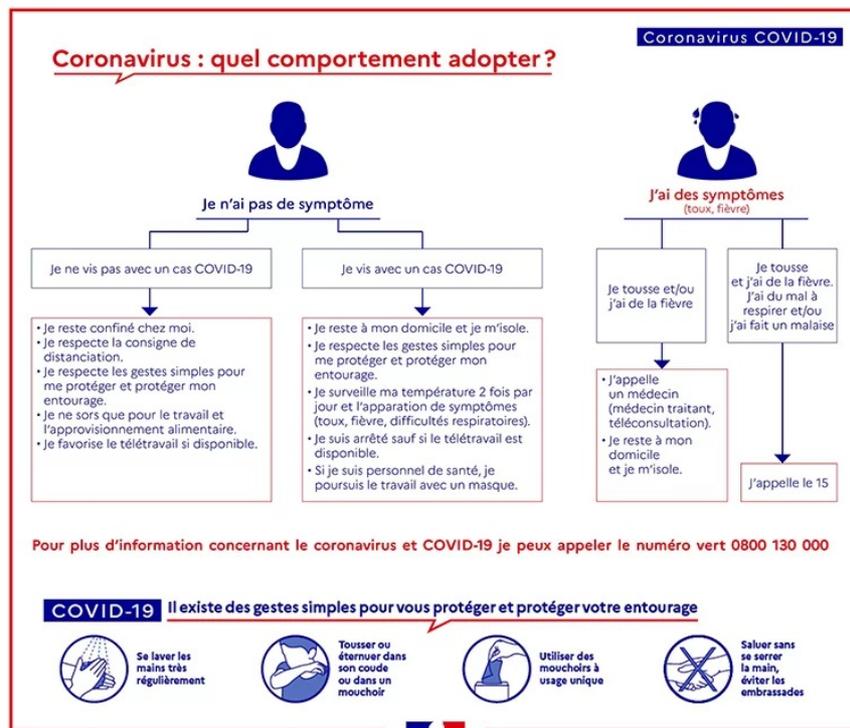
[Pour en savoir plus encore, rendez-vous sur le site du Ministère du Travail](#)

## Face au Coronavirus : pour se protéger et protéger les autres

Une affiche à destination du grand public illustre les gestes à adopter pour se protéger et protéger les autres du coronavirus (Covid-19) :

[A télécharger ici](#)

## Coronavirus : quel comportement adopter ?



## Personnes à risques et exposition au Coronavirus

Voir le [communiqué de presse de l'Assurance Maladie du 17/03/2020](#)

**SIST Centre Alsace**  
Pour vous, aux côtés des entreprises.  
20, rue des Trois Châteaux  
68000 COLMAR  
03 89 80 67 97  
[Nous écrire](#)

**Trouver votre SIST**  
Près de chez vous

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
Vous recevez cette lettre, car vous adhérez au SIST Centre Alsace. Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, désabonnez-vous en cliquant sur le lien ci-dessous.  
[Mettre à jour vos préférences](#) | [Se désinscrire](#)